

**PREFECTURE
DE
PARIS**

PARIS, LE

DIRECTION DE L'URBANISME
ET DES ACTIONS DE L'ETAT

BUREAU DE L'URBANISME
UL/UR 4

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques
modifiée et complétée par la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 ;

Vu le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application
de la loi susvisée du 23 décembre 1970 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 juillet 1990 portant renouvellement
de ladite commission ;

Vu l'avis de ladite commission en date du 24 octobre 1991 ;

Vu l'avis du Directeur de l'Urbanisme et des Actions de l'Etat de
la Préfecture de Paris ;

Sur la proposition du Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture
de Paris ;

A R R E T E :

Article 1er..- Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits sur
l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés monuments
historiques :

Palais de Justice (1er arrdt.).

Fragments lapidaires trouvés à la Conciergerie lors des restaurations
faites à l'occasion du bicentenaire de 1789 :

Epitaphe de soeur Jeanne de Jésus
Epitaphe de Jeanne de la Mère de Dieu
Epitaphe de soeur Catherine de Jésus
Epitaphe de soeur de Jesus-Maria
Epitaphe d'une religieuse ayant fait sa profession en mai 1680

Tous ces fragments proviennent du Carmel du Faubourg Saint-Jacques.

Meubles conservés au Tribunal de Grande Instance :
Pendule d'Antoine Godin
Paire de chenets, vers 1770

Article 2.- Le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de Paris, le Directeur de l'Urbanisme et des Actions de l'Etat, le propriétaire et l'affectataire desdits objets sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

Fait à Paris, le 25 FEV. 1992

Pour le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris
Le Préfet, Secrétaire Général
de la Préfecture de Paris

Pour ampliation certifiée
conforme

Paris, le 25 FEV. 1992

L'Attaché d'Administration Centrale
Chargé de Mission
de l'Environnement et des Sites


D. THEVENIN


Daniel LIMODIN